



Un nouveau thème fait son apparition ce mois-ci dans cette lettre d'information. Un suivi des dérogations 120 jours, octroyés par le Ministère de l'Agriculture, sera désormais disponible.

Un mois chargé en approbation/non approbation et règlements...et en contrefaçons!

Nous restons disponibles pour vos projets, et toujours à l'écoute.

DITHIOS : UN PARADOXE BIENTOT LEVE ?

Les analyses de dithiocarbamates sont paradoxalement simples et complexes à la fois. Simples, pour le moment, en effet la mise en oeuvre du dosage du disulfure de carbone (CS₂) reste une manipulation très simple et rapide. Cependant, cette analyse laisse un fort goût d'inachevé car elle ne permet pas une distinction des différentes substances actives possibles (maneb, mancozeb, zineb, propineb..) voire des familles éthylène, propylène... et surtout elle ne distingue pas certaines présences de soufre naturel qui viennent perturber les résultats en CS₂ et donnent ainsi une image fautive d'une application ou plutôt de son absence.

Les méthodologies présentant l'analyse de deux produits de dégradation (ETU et PTU) sont largement insatisfaisantes dans le sens où ce ne sont pas des marqueurs fiables. Le risque de leur absence malgré traitement est fort puisque leur production est liée à certains process de transformation (blanchiment, friture...). Les analyses sont rarement effectuées sur végétal transformé et, quand bien même, les études montrent la difficulté de reproduire cette dégradation selon le type de végétal.

Une nouvelle méthodologie, en cours d'élaboration au laboratoire de référence communautaire européen est en cours et semble être prometteuse ... Le paradoxe pourrait être levé pour tendre vers une méthodologie plus lourde analytiquement mais plus spécifique!

Nous suivons ce dossier avec attention afin de pouvoir vous proposer cette méthodologie au plus vite en tant que laboratoire du réseau communautaire européen.

Nos agréments du ministère de l'agriculture

- Dosages multirésidus sur végétaux,
- Dosages multirésidus sur céréales,
- Dosages spécifiques sur végétaux et céréales,
- Dosages relatifs aux mortalités d'abeilles,
- Dosages relatifs à la chlordécone,
- Dosages relatifs aux usages mineurs sous BPL.

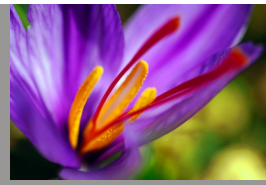




Groupe Epices /
Cat. graines et
fruits



Groupe Epices /
Cat. écorces et
racines



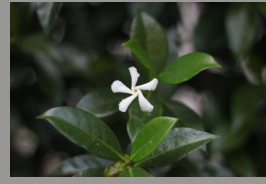
Groupe Epices /
Cat. boutons,
fleurs



Groupe PPAM /
Cat. thés



Groupe PPAM /
Cat. graines



Groupe PPAM /
Cat. fleurs /
feuilles

La liste des molécules accréditées sur les plantes aromatiques et médicinales et épices connaît en ce moment une extension, pour terminer à une cinquantaine avec la petite astérisque *. Seuils en corrélation avec le règlement européen ainsi que la pharmacopée européenne en fonction des usages...

POLAIRES

glyphosate - glufosinate - étephon - fosétyl Al et ac. phosphoreux



Jus de fruits
& légumes



Oléagineux



Vins

De nouvelles accréditations sur ces molécules vont être bientôt disponibles afin de compléter notre éventail de produits disponibles. Les limites de quantification permettront la conformité au règlement européen :

ADULTERATION AUX PESTICIDES 1346 tonnes de "faux" et 94 millions d'€

Europol a annoncé ce mercredi 3 juin 2020 que les polices européennes ont saisi plus d'un millier de tonnes de pesticides illégaux à travers l'Europe.

Huit opérations sont toujours en cours dans plusieurs pays européens (Belgique, France, Allemagne, Pologne, Slovaquie et Suisse).

Source:

<https://www.europol.europa.eu/newsroom/news/record-number-of-1-346-tonnes-of-illegal-pesticides-taken-market-in-2020-global-operation-silver-axe>



COMMISSION EUROPEENNE

Programme de contrôle pluriannuel coordonné 2021-22-23

RÈGLEMENT D'EXÉCUTION

Les nouvelles orientations de la commission européenne en matière de contrôle sur les teneurs et suivi des LMR's en résidus de pesticides :

Les choix sont guidés par les évolutions des utilisations de produits

phytosanitaires ainsi que les régimes alimentaires dans l'union qui concluent à une quarantaine de denrées alimentaires communes.

Ci dessous les orientations en matière de prélèvements pour les trois années à venir avec un minimum de 12 échantillons par produit par an par pays :

Partie A: Produits d'origine végétale (*) à échantillonner en 2021, 2022 et 2023

2021	2022	2023
(b)	(c)	(a)
Raisins de table (*)	Pommes (*)	Oranges (*)
Bananes (*)	Fraises (*)	Poires (*)
Pamplemousses (*)	Pêches, y compris nectarines et hybrides similaires (*)	Kiwis (*)
Aubergines (*)	Vin (rouge ou blanc) tiré de raisins (s'il n'y a pas de facteur spécifique de transformation pour le vin, les États membres sont invités à communiquer les facteurs de transformation du vin utilisés)	Choux-fleurs (*)
Brocolis (*)	Laitues (*)	Oignons (*)
Melons (*)	Choux pommés (*)	Carottes (*)
Champignons de couche (*)	Tomates (*)	Pommes de terre (*)
Poivrons doux/Piments doux (*)	Épinards (*)	Haricots (secs) (*)
Grains de froment (blé) (*)	Grains d'avoine (*)/(*)	Grains de seigle (*)
Huile d'olive vierge (s'il n'y a pas de facteur de transformation spécifique pour l'huile, les États membres sont invités à communiquer les facteurs de transformation utilisés)	Grains d'orge (*)/(*)	Riz brun (riz décortiqué), défini comme le riz obtenu après que la balle a été éliminée du riz paddy (*)

Partie B: Produits d'origine animale (*) à échantillonner en 2021, 2022 et 2023

2021	2022	2023
(d)	(e)	(f)
Graisse de bovins (*)/(*)	Lait de vache (*)	Graisse de volailles (*)/(*)
Œufs de poule (*)/(*)	Graisse de porcins (*)/(*)	Foie de bovins (*)

L'ENIGME DU MOIS

La réponse à l'énigme du mois de mars était 58.

- 58% d'échantillons sans résidu au niveau européen en 2018

L'énigme de ce mois :

Que suis-je ?

- Je sers à corriger certains biais d'effets de matrice, entre autre...
- Je ne peux pas corriger une extraction non validée par substance radiomarquée !
- 1/10000000 d'une moitié de méridien en est un ...

La première bonne réponse, qui arrivera **par mail**, sera valorisée par une analyse multirésidus screening offerte.

LE PORTRAIT DU MOIS SPIROTETRAMAT

Classe : insecticide

Solubilité dans l'eau : 29.9 mg/l

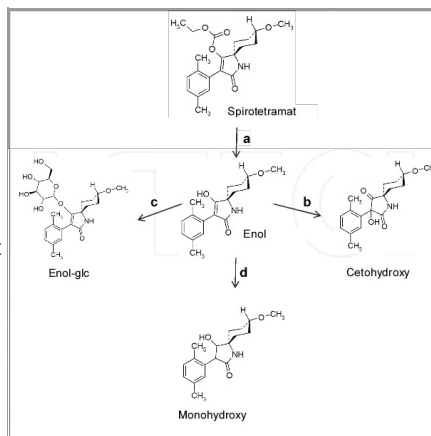
Volatilité : non volatile

Dégradation sol : 0,19J (non persistant)

Photolyse eau : 26J

Toxicité abeille : faible

Définition de résidus : Spirotetramat et ses 4 métabolites BYI08330-enol, BYI08330-ketohydroxy, BYI08330-monohydroxy, and BYI08330 enol-glucoside, exprimés en spirotetramat.



Utilisations : cultures légumières, cultures fruitières, cultures tropicales, cultures ornementales.

Mode d'action : Le spirotetramat agit en inhibant la biosynthèse des lipides des insectes piqueurs-suceurs (cochenilles, psylles, pucerons, cécidomyies). Sa persistance d'action est de 4 à 5 semaines en fonction du ravageur. (*source : acta*)

Méthode d'analyse :

Le spirotetramat s'analyse sans grande difficulté en méthode multirésidus de type QuEChERS, les résultats de certains métabolites sont cependant perfectibles et la méthode développée par la firme permet d'obtenir des résultats plus robustes.

Retrouvez les données explicitant ces dires, en cliquant sur le lien [spirotetramat](#).

SITUATION D'URGENCE : AUTORISATION 120 JOURS

Dans le cadre de la loi d'avenir pour l'agriculture, l'alimentation et la forêt (LAAAF) du 13 octobre 2014, le ministère chargé de l'Agriculture reste compétent pour délivrer, dans des situations d'urgence phytosanitaire, des autorisations de mise sur le marché d'une durée maximale de 120 jours :

* Culture(s) concernée(s) : **Betterave industrielle, Betterave industrielle (porte-graine)**

Organisme nuisible / effet recherché : pucerons

Produit phytopharmaceutique (PPP) : MOVENTO

Numéro d'AMM : 2110086

Substance active : spirotetramat

Date de délivrance : 01/06/2020

Échéance : 23/07/2020

* Culture(s) concernée(s) : **Chicorée production de racines, Fraisier, Poireau, Oignon de printemps**

Organisme nuisible / effet recherché : mouches

Produit phytopharmaceutique (PPP) : BENEVIA

Numéro d'AMM : 2169999

Substance active : cyantraniliprole

Date de délivrance : 01/06/2020

Échéance : 29/09/2020

* Culture(s) concernée(s) : **Mâche**

Organisme nuisible / effet recherché : champignons autres que pythiacées

Produit phytopharmaceutique (PPP) : MYCOSTOP

Numéro d'AMM : 2140208

Substance active : streptomycés K61

Date de délivrance : 01/06/2020

Échéance : 29/09/2020

* Culture(s) concernée(s) : **Flageolet**

Organisme nuisible / effet recherché : chenilles phytophages

Produit phytopharmaceutique (PPP) : ALTACOR

Numéro d'AMM : 2100122

Substance active : chlorantraniliprole

Date de délivrance : 15/06/2020

Échéance : 13/10/2020

* Culture(s) concernée(s) : **Patate douce**

Organisme nuisible / effet recherché : ravageurs du sol

Produit phytopharmaceutique (PPP) : ERCOLE (second nom commercial : KARATE 0,4 GR)

Numéro d'AMM : 2150483

Substance active : Lambda-cyhalothrine

Date de délivrance : 14/05/2020

Échéance : 11/09/2020

* Culture(s) concernée(s) : **Céleri branche, Céleri rave, Fève fraîche, Navet, Rutabaga, Radis, Laitue plantées**

Organisme nuisible / effet recherché : mouches, coléoptères phytophages, pucerons

Produit phytopharmaceutique (PPP) : BENEVIA

Numéro d'AMM : 2169999

Substance active : cyantraniliprole

Date de délivrance : 12/05/2020

Échéance : 09/09/2020

* Culture(s) concernée(s) : **Asperge**

Organisme nuisible / effet recherché : coléoptères phytophages

Produit phytopharmaceutique (PPP) : SUCCESS 4 Second nom commercial : MUSDO 4

Numéro d'AMM : 2060098

Substance active : spinosad

Date de délivrance : 15/05/2020

Échéance : 12/09/2020

* Culture(s) concernée(s) : **Lentilles**

Organisme nuisible / effet recherché : pucerons

Produit phytopharmaceutique (PPP) : MAVRIK JET Second nom commercial : TALITA JET, KLARTAN JET

Numéro d'AMM : 2190016

Substance active : Pirimarbe Tau-fluvalinate

Date de délivrance : 07/05/2020

Échéance : 04/09/2020

* Culture(s) concernée(s) : **Pistachier**

Organisme nuisible / effet recherché : coléoptères phytophages

Produit phytopharmaceutique (PPP) : KARATE AVEC TECHNOLOGIE ZEON Second nom commercial :

KARAIBE PRO, KARATE ZEON, KUSTI, NINJA PRO, SCIMITAR, SENTINEL PRO, TRAFO, KARATE XFLO

Numéro d'AMM : 9800336

Substance active : Lambda-cyhalothrine

Date de délivrance : 20/05/2020

Échéance : 17/09/2020

* Culture(s) concernée(s) : **Pistachier**

Organisme nuisible / effet recherché : maladies du feuillage

Produit phytopharmaceutique (PPP) : BOUILLIE BORDELAISE RSR DISPERS NC
Second nom commercial : EQAL DG
Numéro d'AMM : 9800474
Substance active : cuivre (Copper compounds) 20 %
Date de délivrance : 06/05/2020
Échéance : 03/09/2020

* Culture(s) concernée(s) : **Pois sabre - Flageolet - Fève - Lima - Liébé**
Organisme nuisible / effet recherché : mouches
Produit phytopharmaceutique (PPP) : FORCE 1.5 G Second nom commercial : VIKING
Numéro d'AMM : 2060194
Substance active : téfluthrine
Date de délivrance : 06/05/2020
Échéance : 03/09/2020

* Culture(s) concernée(s) : **Sapin de Noël**
Organisme nuisible / effet recherché : régulateur de croissance
Produit phytopharmaceutique (PPP) : RHODOFIX
Numéro d'AMM : 7400755
Substance active : Acide 1-naphtylacétique
Date de délivrance : 04/05/2020
Échéance : 01/09/2020

* Culture(s) concernée(s) : **Tabac**
Organisme nuisible / effet recherché : chenilles phytophages
Produit phytopharmaceutique (PPP) : SUCCESS 4 Second nom commercial : MUSDO 4
Numéro d'AMM : 2060098
Substance active : spinosad
Date de délivrance : 10/05/2020
Échéance : 07/09/2020

L'ensemble des dérogations en cours ci dessous :

Ministère de l'Agriculture
dérogation 120j

DU COTE DE LA REGLEMENTATION

A PRENDRE EN COMPTE RAPIDEMENT

[RÈGLEMENT \(UE\) 2020/685 DE LA COMMISSION du 20 mai 2020](#) modifiant le règlement (CE) no 1881/2006 en ce qui concerne les teneurs maximales en **perchlorate** dans certaines denrées alimentaires. Applicable au 1er juillet 2020.

[RÈGLEMENT D'EXÉCUTION \(UE\) 2020/643 DE LA COMMISSION du 12 mai 2020](#) portant non-approbation des racines de **Saponaria officinalis L.** en tant que substance de base conformément au règlement (CE) no 1107/2009 du Parlement européen et du Conseil concernant la mise sur le marché des produits phytopharmaceutiques. **La libération de substances préoccupantes comme les saponines triterpénoïdes est une des causes de non approbation.**

[RÈGLEMENT D'EXÉCUTION \(UE\) 2020/640 DE LA COMMISSION du 12 mai 2020](#) portant non-approbation de l'extrait de **propolis** en tant que substance de base conformément au règlement (CE) no 1107/2009 du Parlement européen et du Conseil concernant la mise sur le marché des produits phytopharmaceutiques. **Le manque de données la cause principale avec un soupçon de caractéristiques de sensibilisateur cutané.**

[RÈGLEMENT D'EXÉCUTION \(UE\) 2020/617 DE LA COMMISSION du 5 mai 2020](#) renouvelant l'approbation de la substance active «**métalaxyI-M**» et restreignant l'utilisation de semences traitées avec des produits

phytopharmaceutiques contenant cette substance, conformément au règlement (CE) no 1107/2009 du Parlement européen et du Conseil concernant la mise sur le marché des produits phytopharmaceutiques, et modifiant l'annexe du règlement d'exécution (UE) no 540/2011 de la Commission. **Les semences traitées seront semées uniquement sous serre. Applicable au 1er juin 2020.**

[RÈGLEMENT D'EXÉCUTION \(UE\) 2020/616 DE LA COMMISSION du 5 mai 2020](#) renouvelant l'approbation de la substance active «**foramsulfuron**» conformément au règlement (CE) no 1107/2009 du Parlement européen et du Conseil concernant la mise sur le marché des produits phytopharmaceutiques, et modifiant l'annexe du règlement d'exécution (UE) no 540/2011 de la Commission. **Applicable au 1er juin 2020.**

[RÈGLEMENT D'EXÉCUTION \(UE\) 2020/642 DE LA COMMISSION du 12 mai 2020](#) portant approbation de la substance de base «L-cystéine» conformément au règlement (CE) no 1107/2009 du Parlement européen et du Conseil concernant la mise sur le marché des produits phytopharmaceutiques, et modifiant l'annexe du règlement d'exécution (UE) no 540/2011 de la Commission.

REGLEMENT

[RÈGLEMENT \(UE\) 2020/192 DE LA COMMISSION du 12 février 2020 modifiant les annexes II et III du règlement \(CE\) no 396/2005 du Parlement européen et du Conseil en ce qui concerne les limites maximales applicables aux résidus de prochloraz présents dans ou sur certains produits.](#)

[RÈGLEMENT \(UE\) 2020/703 DE LA COMMISSION du 26 mai 2020](#) modifiant l'annexe II du règlement (CE) no 396/2005 du Parlement européen et du Conseil en ce qui concerne les limites maximales applicables aux résidus de **diméthoate et d'ométhoate** présents dans ou sur les cerises. Certains imports depuis des pays autorisant ces substances sont suspendus sur **les cerises fraîches**.

ARRETE

[Arrêté du 8 avril 2020](#) portant suspension d'introduction, d'importation et de mise sur le marché en France de cerises fraîches destinées à l'alimentation produites dans un pays autorisant le traitement des cerisiers avec des produits phytopharmaceutiques contenant la substance active diméthoate.

LES ALERTES SANITAIRES EUROPEENNES mai/juin 2020

Résidus de pesticides

-Belgium found cypermethrin (0.92 mg/kg - ppm) in rambutan from unknown origin, via the Czech Republic,

-Germany found chlorpyrifos (0.067), cypermethrin (0.21), metalaxyl (0.029), lufenuron (0.1), propiconazole (0.038), tebuconazole (0.24), thiophanate-methyl (9.3), lambda-cyhalothrin (0.32), thiamethoxam (0.032), indoxacarb (0.3), dimethomorph (0.17), teflubenzuron (0.087), difenoconazole (0.38), azoxystrobin (0.48), trifloxystrobin (0.58), boscalid (1.2) and pyraclostrobin (0.08) and unauthorised substance carbendazim (2.1) in pickled grape leaves from Egypt,

-Poland found unauthorised substance tolfenpyrad (0.032 µg/kg - ppb) in black tea from China,

- Netherlands found prochloraz (2.6 mg/kg - ppm) in dragon fruit from Colombia,
- Italy found unauthorised substance tricyclazole (0.033 mg/kg - ppm) in aromatic rice from Bangladesh,
- Bulgaria found acetamiprid (0.701 mg/kg - ppm) in peppers from Turkey,
- Netherlands found chlorpyrifos (0.065 mg/kg - ppm) in apples from Poland,
- Bulgaria found formetanate (0,113 mg/kg - ppm) in peppers from Turkey,
- Bulgaria found formetanate (0.084 mg/kg - ppm) in peppers from Turkey,
- United Kingdom found thiamethoxam (0.046 mg/kg - ppm) in basmati rice from India,
- Bulgaria found pyridaben (0.203 mg/kg - ppm) and acetamiprid (0.806 mg/kg - ppm) in peppers from Turkey,
- Bulgaria found pyridaben (0.078 mg/kg - ppm) and fosthiazate (0.094 mg/kg - ppm) in peppers from Turkey,
- United Kingdom found thiamethoxam (0.06 mg/kg - ppm) and unauthorised substance tricyclazole (0.10 mg/kg - ppm) in rice from India,
- Sweden found oxamyl (0.18 mg/kg - ppm) in carrots from Italy,
- Spain found unauthorised substances profenofos (0.11 mg/kg - ppm) and fipronil (0.025 mg/kg - ppm) in peppers from the Dominican Republic,

Mycotoxines

- United Kingdom found aflatoxins (B1 = 6.8; Tot. = 7.5) in groundnuts in shell from China,
- United Kingdom found aflatoxins (B1 = 9.9 µg/kg - ppb) in dried whole chillies from India,
- Italy found aflatoxins (B1 = 7.9 µg/kg - ppb) in shelled hazelnuts from Georgia,
- United Kingdom found aflatoxins (B1 = 107.7; Tot. = 122.9 µg/kg - ppb) in groundnuts in shell from China,
- United Kingdom found aflatoxins (B1 = 123 µg/kg - ppb) in blanched groundnut kernels from India,
- Netherlands found aflatoxins (B1 = 89; Tot. = 120 µg/kg - ppb) in groundnut Kernels from India,
- Netherlands found ochratoxin A (47 µg/kg - ppb) in crushed chilli from India,
- Netherlands found aflatoxins (B1 = 10 µg/kg - ppb) in organic groundnut kernels from Egypt,
- Finland found aflatoxins (B1 = 40.7 µg/kg - ppb) in groundnut kernels from the United States,
- Germany found aflatoxins (B1 = 37.42; Tot. = 41.41 µg/kg - ppb) in roasted pistachios from Turkey,
- Netherlands found aflatoxins (B1 = 12; Tot. = 21 µg/kg - ppb) in groundnuts from Argentina,
- Netherlands found aflatoxins (B1 = 100; Tot. = 120 µg/kg - ppb) in pistachios

in shell from Iran,

-Netherlands found aflatoxins (B1 = 6.6 µg/kg - ppb) in dried mulberries from Turkey,

-Netherlands found aflatoxins (B1 = 6.7; Tot. = 6.7 µg/kg - ppb) in unpeeled sesame seeds from Nigeria,

-Netherlands found aflatoxins (B1 = 7.3; Tot. = 9.5 µg/kg - ppb) in groundnuts from India,

-Belgium found aflatoxins (B1 = 28.7; Tot. = 42.5 µg/kg - ppb) in groundnuts from Cameroon,

-United Kingdom found aflatoxins (B1 = 29.4 µg/kg - ppb) in shelled groundnuts from Argentina,

-Netherlands found aflatoxins (B1 = 5.6 µg/kg - ppb) in blanched groundnut kernels from Brazil,

-Netherlands found ochratoxin A (25 µg/kg - ppb) in dried figs from Turkey,

-Netherlands found ochratoxin A (26 µg/kg - ppb) in dried figs from Turkey,

-Netherlands found aflatoxins (B1 = 6 µg/kg - ppb) in blanched groundnut kernels from India,

-United Kingdom found aflatoxins (B1 = 28.1 µg/kg - ppb) in groundnuts from the United States,

**Pour plus d'informations, contactez-nous à l'adresse
girpa@girpa.fr**

Laboratoire GIRPA
9 Avenue du Bois l'abbé
49070 BEAUCOUZE
site internet : girpa.fr

[Se désinscrire](#)

Envoyé par

 **sendinblue**

© 2019 Girpa